

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 3 avril 2024 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de techniciens de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : IOMC2409092A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 3 avril 2024, le nombre total de postes offerts aux concours externe et interne de technicien de police technique et scientifique de la police nationale, ouverts par l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de police technique et scientifique de la police nationale et fixant les modalités d'organisation, est fixé à 130 répartis ainsi :

- concours externe : 78 postes ;
- concours interne : 52 postes.

Les places offertes au recrutement sont réparties comme suit :

SGAMI/SGAP	Concours externe	Concours interne
Nord	7	6
Sud-Est	2	1
Sud	6	4
Sud-Ouest	2	1
Est	10	5
Ouest	8	5
Zone de défense et de sécurité de Paris	42	29
Guyane	1	1
TOTAL	78	52